



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 05-2024

Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du carrefour du pied des Rennauds

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Dans le prolongement de la question posée le 14 décembre 2023 par Mme la Conseillère communale Geneviève Major, la Municipalité a l'avantage de vous présenter le préavis de demande de crédit d'étude pour le réaménagement du carrefour situé au pied de la rue des Rennauds / RC 780a.

Sur la base d'un concept élaboré par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le projet comprendra le réaménagement complet de l'espace routier et piétonnier de façon à améliorer la sécurité des piétons, à faciliter le transbordement des usagers des transports publics et à améliorer la visibilité des véhicules.

Les grandes lignes de ce projet sont les suivantes :

- ⇒ création d'un trottoir de 1,8 à 2,0 m de largeur sur la partie descendante, intégrant un méplat permettant l'arrêt et la dépose sécurisée des bus MobiChablais,
- ⇒ modification de la géométrie de l'îlot central et création d'un cheminement sur la partie transversale,
- ⇒ mise en sens unique des deux branches (descente exclusivement par le Nord de l'axe, montée exclusivement par le Sud de l'axe),
- ⇒ création d'un trottoir-quai de 2,0 m de largeur et 22 cm de hauteur au niveau de l'arrêt TP (ligne Villeneuve → Aigle), lui-même déplacé plus à l'arrière sur la RC,
- ⇒ déplacement du passage pour piétons de 4,0 m plus au Nord afin d'aménager une zone d'attente protégée,
- ⇒ création d'une distance protégée entre l'arrêt TP et le passage piéton (impossibilité de dépasser le bus à l'arrêt)
- ⇒ déplacement de la paroi antibruit aménagée à l'Ouest du secteur.

Il est à relever que la zone d'emprise des travaux projetés est située presque exclusivement sur le DP 119 (domaine public cantonal).

2. Portée et coût de l'étude

Les honoraires d'étude comprennent :

- ⇒ l'étude du projet routier,

- ⇒ le dossier de soumission et son suivi à l'examen préalable auprès de la DGMR,
- ⇒ l'établissement du dossier de mise à l'enquête publique,
- ⇒ l'accompagnement dans le traitement des éventuelles oppositions,
- ⇒ l'appel d'offres éventuel dans le cadre des marchés publics,
- ⇒ le traitement des offres issues de l'éventuelle procédure ci-dessus.

Etabli sur la base d'une offre en procédure de gré à gré, le coût de l'étude s'articule comme suit :

Phase d'avant-projet	CHF	3'200.00
Projet d'ouvrage et dossier d'examens préalables	CHF	3'900.00
Dossier de mise à l'enquête	CHF	3'550.00
Dossier d'appel d'offres et propositions d'adjudication	CHF	6'650.00
Coûts de laboratoire (analyse HAP ¹ , etc.) - estimation	CHF	4'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	CHF	<u>1'300.00</u>
Sous-total	CHF	22'600.00
TVA 8.1%, arrondie	CHF	<u>1'900.00</u>
TOTAL	CHF	<u>24'500.00</u>

3. Financement

Le réaménagement envisagé et, partant, l'étude préalable ne figurent pas dans le plan des investissements 2021-2026, mais ils concernent un objet dont l'importance pour la sécurité routière a été récemment, et à plusieurs reprises, soulignée par le Conseil communal.

Le financement de cette étude sera assuré par la trésorerie courante, sans faire appel à l'emprunt.

4. Durabilité

4.1 Social

Les bénéfices estimés du projet concernent pour l'essentiel le renforcement de la sécurité des piétons et des usagers des transports publics, ainsi qu'une amélioration substantielle de la visibilité des conducteurs et cyclistes, en clarifiant notamment les questions de priorité.

4.2 Economique

La réalisation de la présente étude sera confiée à un bureau actif dans le Chablais.

4.3 Environnemental

L'étude du présent préavis n'a en soi pas d'incidence du point de vue environnemental.

5. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Les conséquences du projet sur le budget de fonctionnement figurent à titre indicatif dans le tableau ci-après. Cet investissement sera en l'occurrence amorti sur une durée de 10 ans dès l'aboutissement de l'étude, en application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

¹ Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

en milliers de francs

Intitulé	2024	2025	2026	2027 à 2033 au maximum
<i>Personnel supplémentaire (EPT)</i>	---	---	---	---
Frais d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	2.5	2.5	2.5	2.5
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0

Equivalent en point d'impôt actuel 0.07 0.07 0.07 0.07

6. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité espère pouvoir enfin offrir aux piétons et aux transports publics un espace d'évolution privilégié et sécurisé dans cette zone à forte densité de trafic, où la vitesse constitue de plus un danger marqué.

En cas de refus, la Municipalité ne sera pas en mesure de répondre diligemment à une attente pourtant forte exprimée par plusieurs élus, et elle devra dès lors revoir ses priorités d'action en matière d'aménagements routiers.

